

N° 1170 - FÉV 2019

JOB ETUDIANT – ÉTÉ 2019

Les étudiants qui postulent pour un emploi durant les vacances d'été sont invités à introduire leur candidature à l'Administration communale – Parc communal – 5670 Viroinval et ce **avant le 31/03/2019**.

Cette demande doit préciser clairement et impérativement :

- les périodes de disponibilité et endroits souhaités ;
- le n° de registre national et lieu de naissance ;
- le n° de téléphone ;
- le n° de compte bancaire ;
- l'éventuelle possession du permis B et/ou d'un moyen de locomotion (pour les médiateurs camps scouts).

Types d'emplois proposés et conditions :

- été solidaire (dès 15 ans*) ;
- travaux forestiers en juillet (dès 16 ans) ;
- moniteur de plaine de jeux (dès 18 ans* et possession du brevet d'animateur) ;
- office du tourisme (dès 18 ans* - aptitudes en langue) ;
- médiateur camps scouts (dès 18 ans* + moyen de locomotion et/ou permis B, de préférence avec de bonnes connaissances en néerlandais) ;
- service propreté (dès 16 ans) ;

* **âge acquis au cours de l'année**

Dès que le Collège communal aura statué sur les demandes, les étudiants en seront informés.

Un formulaire d'inscription est disponible au service des Ressources Humaines - Morine COLIN - 060/31.00.21 - morine.colin@viroinval.be

FORMATION D'ANIMATEUR BREVETÉ

Tu as 16 ans et plus ? Tu es étudiant ? Tu aimes t'occuper d'enfants ? Alors deviens animateur breveté !!!

Comment ?

- 150h de formation théorique en résidentiel réalisées durant les vacances scolaires, pour apprendre les techniques d'animation, apprentissage de jeux, de gestion de groupes, de conflits.
- 150h de stage pratique non-rémunéré au sein du centre récréatif et de loisirs en juillet-août.
- Un week-end d'évaluation.

Le coût de cette formation sera pris en charge par la Commune pour les deux premiers candidats habitant Viroinval.

Renseignements et inscriptions auprès de Madame Vanessa Marotte au 060/31.00.29 ou vanessa.marotte@viroinval.be **avant le mercredi 19 mars 2019.**

MISE EN VENTE DE VEHICULES

Le Conseil communal en séance du 10 janvier 2019 a décidé de vendre :

- Une voiture de marque/modèle Mitsubishi Carisma de 2003
- Une moto de marque/modèle Kawasaki KL250D de 1995

Possibilité de voir les véhicules pendant les heures de bureau en prenant contact au 060/37.00.60

Les offres devront parvenir au plus tard le 1er mars 2019 à 12h et être adressées à Madame Stéphanie FOSTY, Service Finances et Régie, Parc communal 1 à 5670 VIROINVAL. En cas d'offres égales, il sera procédé au tirage au sort lors de la séance d'attribution - Le paiement sera exigé avant l'enlèvement.

Remarque : les véhicules ne sont pas en ordre de contrôle technique

DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

Le 28.02: Abanets - Nismes / Spineumont - Tienne au Fournia

RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ: LES 05 ET 19 MARS 2019



CPAS - INFORMATIONS

Afin d'assurer une gestion optimale des démarches administratives, le CPAS de Viroinval vous informe qu'à partir du mois de mars, les permanences du service social n'auront plus lieu les jeudis.

Pour toute demande d'aide, les permanences se feront les :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi matin, de 8h30 à 11h30.

Pour les étudiants, une permanence spécifique est organisée le :

- mercredi après-midi, de 13h à 15h30 (de préférence, sur rendez-vous)

Pour les demandes d'allocation de chauffage, une permanence spécifique est également organisée le :

- lundi, entre 8h30 et 11h30
- vendredi, entre 13h30 et 15h30

Pour rappel, les conditions d'octroi de l'allocation de chauffage sont les suivantes :

1) Vous vous chauffez au mazout de chauffage en vrac ou à la pompe, au gaz propane en vrac ou au pétrole lampant ;

2) vous êtes :

- soit BIM (intervention majorée de l'assurance maladie invalidité), ainsi que tous les membres de votre ménage ;
- soit les revenus annuels bruts imposables de l'ensemble de votre ménage ne dépassent pas 18.363,39 €, augmentés de 3.399,56 € par personne à charge ;
- soit vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes sous certaines conditions (telles que prise en charge des frais de chauffage avec votre viatique,...).

Nous vous invitons dans ce cadre à vous présenter au CPAS de Viroinval, dans les 60 jours de la livraison au plus tard aux permanences fixées (lundi matin et vendredi après-midi uniquement), muni de votre facture de mazout ou de gaz ou tickets mazout ou pétrole et de votre carte d'identité.

Pour les personnes « BIM » aucun autre document n'est nécessaire.

Pour les autres, veuillez prendre la preuve de votre situation financière et, plus particulièrement, de vos revenus annuels pour l'ensemble du ménage.

Plus d'infos: 060/31.24.90 - Parc Communal 2 à 5670 NISMES

APPEL AUX ASSOCIATIONS DE VIROINVAL : BAR DU TERROIR 2019

Le Marché du Terroir & Artisanat reprend pour la 7e année le samedi 6 avril 2019. À cette occasion, nous offrons aux différentes associations présentes sur le territoire de Viroinval (comité des fêtes, groupements de jeunesse, groupements sportifs...), la possibilité de pouvoir tenir un stand buvette : « le Bar du Terroir » aux dates suivantes: les 6 avril, 4 mai, 1er juin, 6 juillet, 3 août, 7 septembre, 5 octobre.

Les bénéficiaires seront pour les associations volontaires.

Intéressé ? Contactez le Parc naturel au 060/39.17.90 (8h-16h du lundi au vendredi) ou a.guillaume@pnvh.be

Plus d'infos sur la page FACEBOOK du Marché ou sur www.pnhv.be (formulaire d'inscription disponible en téléchargement).

Date limite des inscriptions : 1er mars 2019